



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le 25/04/2022

ID : 038-200040111-20220412-22_083-DE

SLO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_083

OBJET : MOBILITE VELO :
DEMANDE DE SUBVENTION
AU DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE VIA LE CTS

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 6 avril 2022

Nombre de Conseillers : <i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 24</i> <i>Pouvoirs : 8</i> <i>Votants : 32</i> Résultat des votes : <i>Pour : 32</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i>	Présents les délégués avec voix délibérative : Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER
--	---

CONSIDÉRANT la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de Cœur de Chartreuse et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. Cette convention a été signée en janvier 2022 pour une durée de 6 ans et donne la capacité au territoire Cœur de Chartreuse de travailler notamment sur la mobilité active vélo.

CONSIDÉRANT le dispositif AVELO ouvert par l'ADEME, et dont la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est lauréate, avec son programme d'actions « Ça roule en Cœur de Chartreuse » qui a pour objectif le développement de la pratique vélo sur le territoire,

CONSIDÉRANT les actions suivantes, inscrites dans le programme « Ça roule en Cœur de Chartreuse » :

- Interventions dans les écoles et collèges sur l'année scolaire 2022-2023, y compris acquisition et mobilisation de signalétique pédagogique
- Réalisation de tracés pédagogiques sur 3 sites
- Acquisition et mise en œuvre de bornes de comptage

Pour un montant de 18 000€ TTC.

Il est proposé de solliciter un financement complémentaire auprès du Département de la Savoie via le Contrat territorial Savoie du territoire de l'Avant Pays Savoyard

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **SOLLICITE** le soutien financier du Département de la Savoie via le CTS de l'Avant Pays sur ces actions
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 21 avril 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

